



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES  
ET DE L'ENERGIE  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

SERVICE DE L'INDUSTRIE

N°CS2023-DIMENC-88104  
Installation n° : 244-Dossier n°62273

Nouméa, le 20 NOV. 2023

## RECEPISSE

*de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée*

\*\*\*

### La Présidente de l'assemblée de la province Sud,

soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu de la SARL CUBIC METER à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2011, la déclaration de changement d'exploitant concernant l'exploitation de la station-service SHELL Porte de fer sise 222 rue Armand OHLEN Portes de fer – 98800, commune de Nouméa.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rub.	Désignation	Capacités	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
1412	Gaz inflammables liquéfiés (stockage en réservoirs manufacturés de -).	$Q = 2.656t$	$1t \leq Q \leq 10t$	D	Délibération n°720-2008/BAPS du 19 septembre 2008.
1432	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables.	$C_{eq} = 9,6 m^3$	$5 m^3 \leq C_{eq} \leq 100m^3$	D	Délibération n°237-2011-BAPS/DIMENC du 1 <sup>er</sup> juin 2011.
1434	Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables.	$D_{eq} = 26 m^3/h$	$1 m^3/h < D_{eq} \leq 20 m^3/h$	D	Délibération n° 240-2011/BAPS/DIMENC du 1 <sup>er</sup> juin 2011.
2930	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur.	$S = 66m^2$	$200 m^2 > S < 2000 m^2$	NC	-

Rub = Rubrique ; D = Déclaration ; Q=Quantité présente dans l'installation ; Ceq = capacité équivalente ; D<sub>eq</sub> = Débit équivalent ; S=Surface.

La SARL CUBIC METER, est tenue de se conformer aux délibérations susmentionnées fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

Pour la Présidente de l'assemblée de la province  
Sud et par délégation,  
le chef du service industrie



Hervé GHERAMY